

Aux membres du Grand Conseil

Garantir le maintien des prestations d'intérêt général – développer l'impôt paroissial des personnes morales avec discernement

Résumé du présent courrier

- L'impôt paroissial des personnes morales constitue un pilier essentiel de financement.
- Ces revenus permettent de fournir des prestations pour toute la population dans les domaines de l'action sociale, de la formation, de la culture et de la cohésion sociale. Ils ne sont pas affectés à des fins culturelles, mais servent l'intérêt général de la société.
- L'argent n'est pas utilisé à des fins culturelles, mais est investi dans des offres sociales, culturelles et intergénérationnelles; en particulier dans les régions rurales, les paroisses constituent souvent un pilier essentiel de l'offre publique.
- Les Églises nationales sont ouvertes à un dialogue sur l'évolution du système, toutefois, selon nous, il serait irresponsable de fragiliser structurellement des prestations largement acceptées et ancrées dans la loi.

Mesdames et Messieurs les Députées et Députés au Grand Conseil,

Au cours de l'actuelle session de printemps, vous allez délibérer sur le rapport sur les perspectives de développement de l'impôt paroissial des personnes morales.

Nos trois Églises nationales et l'Association des paroisses souhaitent à nouveau attirer votre attention sur la portée financière de la proposition du Conseil-exécutif.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour les nombreux entretiens personnels que nous avons eus ces derniers mois avec vous et avec des représentantes et représentants du secteur économique. Ces échanges ont été pour nous à la fois précieux et constructifs.

L'enjeu économique de l'impôt paroissial des personnes morales et la réalité des chiffres

Le rapport du Conseil-exécutif montre clairement que **l'impôt paroissial des personnes morales est d'une importance vitale pour les paroisses.**

Les paroisses du canton de Berne perçoivent chaque année environ 40 millions de francs au titre de l'impôt paroissial des personnes morales. Dans de nombreuses paroisses, les recettes provenant de l'impôt paroissial des personnes morales représentent une contribution importante au rendement fiscal total; pour une trentaine d'entre elles, cette contribution représente entre 21 % et 50 %.

Le Conseil exécutif constate qu'en cas d'introduction d'un impôt facultatif, des pertes annuelles de l'ordre de 35 à 40 millions de francs seraient à prévoir.

Cela correspond à environ 30 % des prestations d'intérêt général des paroisses, qui s'élèvent à près de 133 millions de francs, dont 29,3 millions de francs sont indemnisés par le canton aux Églises nationales, conformément à la loi sur les Églises nationales. Une telle baisse aurait des conséquences structurelles importantes. Dans le même temps, le rapport constate que «pour la plupart des personnes morales, l'impôt paroissial ne représente qu'une part marginale de l'ensemble des charges fiscales.»

À propos de la discussion sur la situation financière des paroisses

Selon un courrier des associations économiques, les paroisses se trouvent dans une situation financière favorable. En effet, le rapport présente des indicateurs solides, notamment un quotient de l'excédent du bilan élevé.

Nous souhaitons à ce sujet souligner deux points :

Premièrement, ces fonds ne doivent pas être considérés comme des « réserves libres » comme l'entend l'économie privée, mais comme des biens appartenant à des collectivités de droit public. Ils servent à l'accomplissement de tâches légales prévues par la loi sur les Églises nationales, notamment les prestations d'intérêt général. De surcroît, un quotient de l'excédent du bilan élevé ne permet pas d'apprécier l'ampleur des investissements nécessaires dans les années à venir, en particulier pour l'entretien, la rénovation ou le changement d'affectation d'églises, de maisons de paroisse et de cures. Parfois, les travaux d'entretien ont été reportés au profit du fonctionnement courant; en même temps, l'évolution des besoins de la société exige des investissements générateurs de plus-values, par exemple pour la réaffectation des biens immobiliers au bénéfice de la population. Il est étonnant qu'une situation financière stable et saine, gérée avec responsabilité, soit perçue presque négativement. La stabilité financière est le reflet d'une gestion budgétaire prudente et une condition préalable à l'accomplissement fiable des tâches.

Les excédents moyens de recettes, estimés à environ 30 millions de francs et évoqués dans le courrier des associations économiques, doivent être interprétés de manière nuancée. Ce chiffre comprend un effet exceptionnel ponctuel (dissolution d'un financement spécial de la paroisse générale de Berne en 2022). Déduction faite de cet effet, l'excédent moyen de recettes apparaît nettement plus bas. Sur la période 2020-2024, la moyenne des excédents n'a pas été durablement stable.

Deuxièmement, la situation actuelle représente un instantané. De futurs défis tels que la révision 2027 de la loi sur les impôts entraînant une diminution des recettes des paroisses d'environ 5,73 millions de francs ainsi qu'une éventuelle diminution supplémentaire des recettes de l'ordre de 2,1 à 4,1 millions de francs due à l'abolition de la valeur locative constituent également une réalité. S'y ajoute la volatilité intrinsèque des recettes provenant de l'impôt paroissial des personnes morales, qui ont fortement fluctué ces dernières années. Une réduction structurelle de ces recettes rendrait la planification financière encore plus difficile.

Lorsque l'on renvoie à l'exemple du canton de Neuchâtel, il ne faut pas oublier que les immeubles ecclésiastiques y sont majoritairement la propriété des communes. Les coûts considérables d'entretien et d'investissement qui sont à la charge des paroisses dans le canton de Berne, sont pour l'essentiel inexistantes là-bas. Une comparaison directe est donc trop réductrice.

Faits et chiffres

- Les revenus annuels des paroisses provenant de l'impôt paroissial des personnes morales s'élèvent à 40 millions de francs; dans une trentaine de paroisses, cette part représente entre 21 % et 50 % du rendement fiscal total.
- Le canton indemnise les Églises nationales à hauteur de 29,3 millions de francs pour les prestations d'intérêt général d'un montant de 133 millions de francs qu'elles fournissent; le reste des prestations est financé par les impôts ecclésiastiques. L'impôt paroissial des personnes morales y contribue à hauteur d'environ 30 %. Cette part serait menacée si l'impôt paroissial devenait facultatif.
- L'excédent moyen de recettes de 30 millions de francs comprend un effet exceptionnel (2022); déduction faite de cet effet, il apparaît nettement plus bas. Sur la période 2020-2024, la moyenne des excédents n'a pas été durablement stable.
- Diminution prévisible des recettes: révision 2027 de la loi sur les impôts; 5,73 millions de francs et éventuelle diminution supplémentaire des recettes de 2,1 à 4,1 millions de francs due à l'abolition de la valeur locative

Les prestations d'intérêt général sont menacées

Les revenus issus de l'impôt paroissial des personnes morales ne sont pas alloués à des fins culturelles en raison de leur affectation légale, mais servent à des prestations d'intérêt général.

Parmi elles figurent notamment:

- Promotion de la vie sociale et culturelle locale
- Décharge des structures sociales publiques grâce à l'engagement bénévole et à un accompagnement de proximité.
- Assistance et accompagnement des personnes âgées ainsi qu'offres destinées aux seniors.
- Offres pour les enfants et les jeunes
- Entretien de bâtiments ecclésiaux à valeur historique et touristique

Ces prestations sont ouvertes à tout un chacun, indépendamment de l'appartenance religieuse.

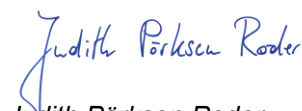
Les paroisses constituent souvent un pilier essentiel de l'offre publique locale, en particulier dans les régions rurales. Elles offrent des espaces de rencontre, proposent des aides facilement accessibles, accompagnent les personnes en situation difficile et contribuent de manière essentielle à la qualité de la vie locale. Là où, pour des raisons financières ou structurelles, l'État ou d'autres acteurs se désengagent, les paroisses continuent souvent d'assurer une présence fiable.

Une diminution sensible des recettes n'affecterait pas prioritairement les « structures ecclésiales », mais des offres concrètes pour la population, notamment dans les régions dépourvues d'alternatives.

Ouvertes à la discussion – mais pas à une fragilisation structurelle

Nous avons souligné à plusieurs reprises que les Églises nationales sont ouvertes à toute discussion concernant un système de financement prenant en considération les évolutions sociétales. Le Conseil-exécutif a analysé de manière approfondie plusieurs variantes. Ce que nous ne pouvons toutefois pas comprendre, c'est le fait de vouloir priver de financement des services essentiels et largement reconnus, en invoquant une situation financière actuellement stable. **La stabilité garantit la fiabilité, elle ne justifie pas son affaiblissement.** Nous vous prions donc de considérer, lors de votre prise de décision, la situation réelle et les conséquences à long terme. Il ne s'agit pas de préserver des privilèges, mais de garantir des prestations prévues par la loi dans l'intérêt de l'ensemble de la population du canton de Berne.

Nous vous remercions vivement pour votre examen attentif et restons à votre disposition à tout moment pour un entretien personnel.



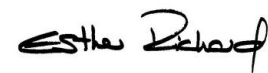
Judith Pörksen Roder

Présidente du Conseil synodal
Églises réformées Berne-Jura-Soleure



Marie-Louise Beyeler

Présidente
Église nationale catholique romaine du canton de Berne



Esther Richard

Présidente
Association des paroisses du canton de Berne



Christoph Schuler

Président
Église nationale catholique-chrétienne du canton de Berne

L'Eglise, c'est bien plus que ce que tu crois

18 arguments expliquant
pourquoi il faut conserver l'impôt
paroissial pour les personnes
morales dans le canton de Berne



Que manque-t-il ?

Solution au dos de la page

Impressum

Editrices

Eglise nationale catholique-chrétienne du canton de Berne

Association des paroisses du canton de Berne

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne

Conception, texte et mise en page

komform GmbH

Berne, janvier 2024

Sommaire

Géographie 4–7

Economie 8–11

Société 12–15

Action sociale 16–23

Culture 24–31

Formation 32–35

Dialogue 36–44

Géographie

«Les Eglises nationales fournissent un service public – partout»

Les Eglises nationales sont engagées plus que toute autre institution dans toutes les communes et de nombreux villages du canton. En particulier dans les régions rurales, elles sont souvent, avec les communes municipales, le dernier lieu proposant des prestations publiques à la population. Elles contribuent ainsi à créer des espaces d'habitation et de vie attrayants.

«Piliers de la vie sociale et culturelle locale»

De nombreuses paroisses jouent un rôle important dans le développement de la vie sociale et culturelle locale. Dans bien des communes politiques, la paroisse est la seule institution à disposer de locaux appropriés pour les assemblées. Les bâtiments ecclésiaux occupent donc une place centrale non seulement dans l'espace physique, mais généralement aussi dans l'espace social, car ils participent à la vie de la société. C'est ainsi que bon nombre de paroisses accueillent l'assemblée ou le parlement communal.



Eco no mie

«L'Eglise, partenaire de l'économie locale et régionale»

Les paroisses sont étroitement liées à l'économie locale, puisqu'elles sont clientes de papeteries, de sociétés d'informatique, de boulangeries, de fromageries, de boucheries ou encore de restaurants. En outre, elles attribuent des mandats à des peintres, à des menuiseries, à des entreprises de construction ou d'installations solaires dans le cadre de l'entretien de leurs bâtiments.



Société

«183 millions de francs par année de prestations en faveur de la société»

Les Eglises consacrent trois quarts de leur chiffre d'affaires global à des prestations d'intérêt général. Plus de la moitié de ce montant est affecté au domaine social, un bon tiers au secteur de la formation et le reste à celui de la culture. Ces activités ecclésiales d'intérêt général profitent à de nombreuses personnes, indépendamment de leur confession, de leur religion ou de leur origine.

«L'impôt sur les sociétés n'est pas utilisé à des fins culturelles»

A Berne, l'impôt paroissial provenant des personnes morales ne peut pas être utilisé à des fins culturelles (affectation négative). Cet argent est affecté aux domaines de l'action sociale, de la culture, de la formation et de l'infrastructure. Il ne sert pas à financer des cultes ou autres cérémonies religieuses.



Action sociale

«L'action sociale publique a besoin d'être déchargée»

De nombreuses institutions de l'action sociale souffrent de la pression sur les coûts ou d'une pénurie de personnel qualifié. Elles sont surchargées. L'engagement des Eglises et de leurs bénévoles n'en est que plus important. Les personnes bénévoles accompagnent et soutiennent les gens qui passent entre les mailles du filet social. Souvent, elles leur permettent ainsi d'éviter de devoir recourir aux services sociaux. Elles fournissent également une précieuse contribution au soutien de personnes réfugiées.



«Les Eglises nationales soutiennent les plus vulnérables de la société»

Les prestations d'intérêt général sont destinées à toutes les personnes, pas seulement aux membres de l'Eglise. Par exemple, les travailleurs et travailleuses de rue de l'Eglise en ville de Berne s'occupent de personnes sans abri et les aident dans la mesure du possible à trouver un hébergement.

«Les Eglises nationales soutiennent les personnes en situation de handicap»

La cohabitation de personnes handicapées et non handicapées fait partie des valeurs fondamentales des Eglises. Par des offres visant à soutenir et à décharger, des bénévoles permettent à ces personnes de participer à notre communauté. Leurs prestations comprennent des visites en foyer, des services de transport, des excursions et après-midi de jeu, ou encore une aide dans la gestion des tâches quotidiennes. Elles permettent ainsi d'améliorer le bien-être des personnes accompagnées, tout en soulageant les proches ou les institutions de soins.



«Les Eglises nationales assistent les personnes âgées»

Le travail des Eglises auprès de personnes âgées comprend des offres classiques telles qu'après-midi des seniors, semaines de vacances, excursions et fêtes de l'Avent, ou encore nouvelles formes de communautés dites bienveillantes ou de soutien (caring community). Les Eglises bernoises sont aussi là pour les seniors dont la mobilité est restreinte en raison de maladies ou de handicaps physiques ou psychiques.



Culture

«Le canton de Berne
est imprégné de
culture chrétienne»

Le christianisme imprègne depuis toujours notre culture. Les valeurs éthiques de la société qui constituent le fondement d'une cohabitation pacifique et du respect de la nature et de l'environnement sont étroitement liées au christianisme. Les Eglises nationales bernoises défendent et renforcent ces valeurs.

«Les églises sont aussi un patrimoine culturel»

Les édifices ecclésiastiques, en particulier les églises, constituent un patrimoine culturel de grande valeur. Leurs propriétaires sont les paroisses, qui y célèbrent des cultes et des fêtes. En tant que monuments culturels, ces édifices appartiennent en même temps à l'ensemble de la population. Les paroisses assument la responsabilité et la charge financière de leurs bâtiments ecclésiastiques. Les églises marquent la physionomie des villes et des localités et revêtent une grande importance pour le tourisme.



«Les Eglises nationales soutiennent la musique»

L'Eglise serait impensable sans musique. Inversement, elle est aussi l'un des principaux lieux où la musique peut s'épanouir sous toutes ses formes. Aujourd'hui, les Eglises nationales bernoises offrent un emploi à des musiciennes et musiciens qui jouent de l'orgue ou du piano ou dirigent un groupe de musique. Elles engagent également d'autres instrumentistes ou des chanteuses et chanteurs pour des occasions particulières; les cheffes et chefs de chœur ont souvent un emploi fixe.





«Les Eglises nationales sont indispensables à la culture locale»

Les paroisses ne soutiennent pas seulement la musique. Elles offrent aussi des espaces pour des expositions artistiques, en général en lien avec la région, ou pour des expositions sur des questions sociales. Elles organisent des comédies musicales, des offres de chant libre ou des pièces de théâtre. Les offres culturelles des Eglises sont souvent bon marché et ainsi également accessibles aux personnes à faibles revenus.

For ma t ion

«Les Eglises nationales forment les jeunes»

L'enseignement religieux permet aussi d'aborder de nombreuses questions pratiques et de préparer ainsi les jeunes à leur vie future. Il contribue en outre à développer la cohésion entre les jeunes au travers de camps et d'autres activités.

«Les Eglises nationales encouragent la réflexion et le dialogue»

L'enseignement religieux a pour objectif une réflexion sur les contenus de la foi chrétienne. Il devrait mener à une appropriation critique, mais offre aussi de la place pour une prise de distance mûrement réfléchie. L'enseignement doit apprendre aux enfants et aux jeunes à assumer la responsabilité de leur vie personnelle et sociale et à agir de façon éthique. Ce qui implique aussi d'entretenir un dialogue respectueux avec les membres d'autres religions.



Dialogue

«Les Eglises nationales fournissent une contribution importante pour la paix»

Les Eglises s'engagent activement en faveur de la compréhension mutuelle et de l'estime envers tous les humains et toutes les ethnies. La Maison des religions à Berne, dont l'exploitation est cofinancée par les Eglises nationales, joue un rôle important dans le dialogue interreligieux.



«Les Eglises nationales encouragent l'entente entre les religions»

Dans le canton de Berne, les Eglises nationales collaborent étroitement avec les communautés juives. Les Eglises bernoises entretiennent également le dialogue et la collaboration avec les communautés évangéliques proches de l'Eglise nationale, les Eglises libres, les Eglises de la migration ainsi que d'autres communautés religieuses. Elles rejettent tout extrémisme laïc ou religieux envers des minorités ou des personnes d'autres croyances.



«Les Eglises nationales recueillent des dons pour les personnes qui souffrent dans les régions en crise»

Les Eglises bernoises créent une valeur ajoutée gratuite non seulement grâce au bénévolat, mais aussi au travers de collectes de dons. Cet argent est versé au profit de personnes en souffrance qui sont touchées par des catastrophes naturelles, des crises ou des guerres.



«Sans l'Eglise,
ce serait
bien différent
dans le canton
de Berne»

